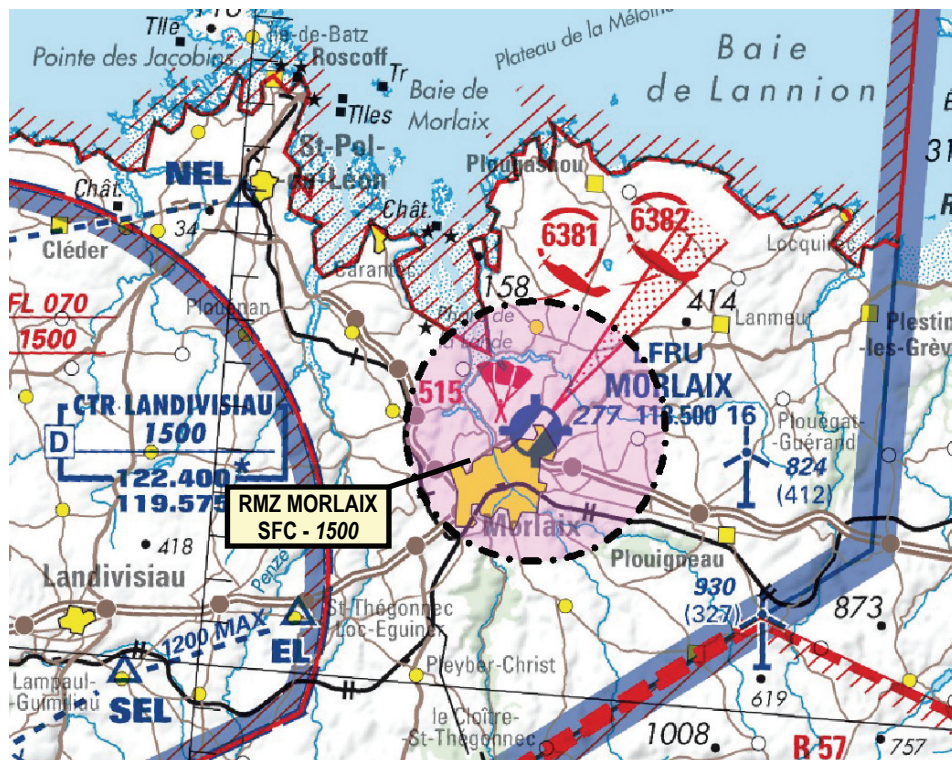


Objet : Création d'une RMZ (zone à utilisation obligatoire de radio) sur AD Morlaix Ploujean LFRU
En vigueur : Du 22 avril 2021 au 20 avril 2022

Lieu : FIR : Brest LFRR - AD : Morlaix Ploujean LFRU

Dans le cadre de la poursuite de l'expérimentation, création d'une RMZ pour protéger la circulation et les procédures d'aérodrome de Morlaix Ploujean pendant les horaires AFIS jusqu'au 20 avril 2022.



ACTIVITÉ
Circulation et procédures d'aérodrome

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Active pendant les horaires AFIS (cf VAC AD 2 LFRU)
L'attention des pilotes est attirée sur le fait que le service AFIS peut être rendu sans préavis en dehors des horaires publiés.

INFORMATION DES USAGERS
Activité connue de :
MORLAIX INFO : 118.500 MHz
LANDI APP / INFO : 122.400 MHz
IROISE APP : 119.575 MHz
IROISE INFO : 119.575 MHz

ORGANISME A CONTACTER
Morlaix INFO

CONDITIONS DE PENETRATION
CAG/CAM : contact radio obligatoire avec Morlaix INFO :
118.500 MHz

STATUT ET SERVICES RENDUS

Lorsque la RMZ est active, les services rendus sont ceux de la classe G (information de vol et alerte) et sont rendus par Morlaix INFO.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Cercle de 3NM de rayon centré sur
48°36'03"N-003°49'00"W (ARP LFRU)

SFC / 1500 FT AMSL